

Cadre réservé à la DSDEN :

- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Justificatif de scolarité
- ☐ Décision d'orientation
- ☐ Etablissement de secteur

DATE de la demande : _____

NOM de l'élève : _____ PRENOM de l'élève : _____

DATE DE NAISSANCE de l'élève : _____

NIVEAU DE CLASSE ACTUEL : _____

LV1 : _____ LV2 : _____

ETABLISSEMENT FREQUENTE : _____

 NIVEAU DE CLASSE DEMANDE : _____ BAC PRO ☐ CAP ☐
 Echec à l'examen ☐ Série : _____ Série : _____

ETABLISSEMENT DEMANDE : _____

NOM et PRENOM du responsable légal n°1 : _____

ADRESSE du responsable légal n°1 : _____

☎ n° de téléphone : _____ 📧 courriel : _____

NOM et PRENOM du responsable légal n°2 : _____

ADRESSE du responsable légal n°2 : _____

☎ n° de téléphone : _____ 📧 courriel : _____

NOM(S) et PRENOM(S) : _____ : **SIGNATURE(S)** : _____

RAPPEL : l'inscription ou la réinscription de l'enfant dans un établissement scolaire public est un acte usuel, sans préjudice pour l'acteur du devoir d'informer l'autre parent (cf. : article 372-2 du code civil).

RAISON(S) MOTIVANT LA DEMANDE :

- ☐ déménagement
- ☐ autre (préciser) _____
- _____
- _____

Le chef d'établissement du lycée d'origine sera consulté par la DSDEN pour toute demande relevant du motif autre.

Liste des pièces justificatives au verso - tournez SVP



Les documents suivants sont à joindre à votre demande afin de compléter votre dossier et de permettre son examen par nos services.

Pièces à fournir obligatoirement :

- ✓ un courrier motivant la demande,
- ✓ une copie du livret de famille,
- ✓ le dernier bulletin scolaire,
- ✓ un certificat de scolarité (année en cours),
- ✓ la décision d'orientation de la fin de la 3^{ème} pour les demandes d'entrée en 2^{nde} BAC Pro ou en 1^{ère} année de CAP et la décision d'orientation de la fin de la 2^{nde} pour les demandes d'entrée en première BAC Pro (la décision d'orientation peut être indiquée sur le bulletin du troisième trimestre),
- ✓ un justificatif de domicile (uniquement au nom du responsable légal de l'élève) : **nous ne prenons pas en compte les attestations d'hébergement ni les factures de téléphone mobile.** Exemples de justificatifs pris en compte : attestation d'assurance habitation principale, quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité, d'abonnement internet ou de téléphone fixe ...

Tout document à caractère médical doit être transmis sous pli confidentiel portant la mention
« *affectation – nom et prénom de l'élève – éléments médicaux* »

Document(s) à rapporter ou à retourner par voie postale à la :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère
Division des élèves
Bureau affectation-orientation
Cité administrative – rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE CEDEX 1

IMPORTANT :

Les délais de traitement des demandes, en fonction des périodes de l'année, peuvent varier : un **minimum** d'une dizaine de jours est à prévoir.

Généralement, l'affectation est réalisée sous quinzaine.

Une fois votre dossier transmis, il est inutile de contacter la division des élèves :

- Si votre dossier est incomplet ou si des pièces complémentaires sont nécessaires, vous serez contacté.
- Lorsque votre demande aura été traitée, vous serez contacté par l'établissement dans lequel votre enfant aura été affecté.

Aucun résultat d'affectation ne sera transmis par la division des élèves.

Si votre demande est refusée, vous en serez informé par courrier.

màj 01/03/2021

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique.